



PALATINE MONÉTAIRE COURT TERME

FR0013287315 - Part R

Reporting mensuel au **31 décembre 2025**

INFORMATION MMF

Par dérogation, le FCP envisage d'investir plus de 5 % et jusqu'à 100 % de ses actifs dans différents instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par l'Union (états français allemand, autrichien, belge, hollandais, finlandais, irlandais, italien, espagnol ou portugais), les administrations nationales, régionales ou locales des États membres (Länder allemands notamment) ou leurs banques centrales (telles BDF, Bundesbank, Banque d'Italie ou d'Espagne), la Banque centrale européenne, la Banque européenne d'investissement, le Fonds européen d'investissement, le mécanisme européen de stabilité, le Fonds européen de stabilité financière, une autorité centrale ou la banque centrale d'un pays tiers (USA et Japon), le Fonds monétaire international, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Banque de développement du Conseil de l'Europe, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque des règlements internationaux.

RÈGLEMENT MMF

Un fonds monétaire n'est pas un investissement garanti. Un fonds monétaire ne s'appuie sur aucun soutien extérieur pour garantir sa liquidité ou pour stabiliser sa valeur liquidative.

Un investissement dans un fonds monétaire diffère d'un investissement dans des dépôts (bancaires) : le capital investi peut en effet fluctuer (selon les fluctuations subies par l'actif du fonds) et il y a donc un risque de ne pas récupérer le montant de départ. Le risque de perte en capital est donc supporté par l'investisseur.

PROFIL DE RISQUE

Risque plus faible

◀ ▶
Rendement potentiellement inférieur Rendement potentiellement supérieur

1 2 3 4 5 6 7

Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle de l'OPCVM sur une période de 5 ans. L'indicateur de risque de l'OPCVM reflète l'exposition de son actif en actions composant son univers d'investissement. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de la gestion est de délivrer une performance nette de frais de gestion supérieure à celle du taux moyen du marché monétaire (€STER capitalisé). Cependant, dans certaines circonstances exceptionnelles et conjoncturelles de marché telles que de très faibles (voire négatifs) niveaux de taux d'intérêt du marché monétaire, la valeur liquidative du FCP est susceptible de baisser ponctuellement et de remettre en cause le caractère positif de sa performance.

[Cliquez ici](#)



Didier LACOMBE

Gérant



Rémi DURAN

Co-gérant

PROFIL

Forme Juridique	FCP de droit français
Société de gestion	Palatine Asset Management
Délégataire financier	OSTRUM ASSET MANAGEMENT
Code ISIN	FR0013287315
Label ISR	Oui
Classification AMF	Fonds monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) Court Terme
Classification SFDR	Article 8
Dépositaire	Caceis Bank
Commercialisation	Palatine Asset Management Banque Palatine
UCITS (OPCVM)	Oui
Indicateur de référence	€STER Capitalisé
Durée de placement recommandée	Inférieure à 3 mois
Devise de comptabilité	Euro
Valorisation	Quotidienne
Souscriptions / rachats	Centralisation chaque jour avant 12h30. Exécution sur la dernière VL connue.
Commission de souscription	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Politique des revenus	Capitalisation
Clôture de l'exercice	Dernier jour de bourse de septembre
Frais courants	0,27% TTC

DONNÉES AU 31.12.2025

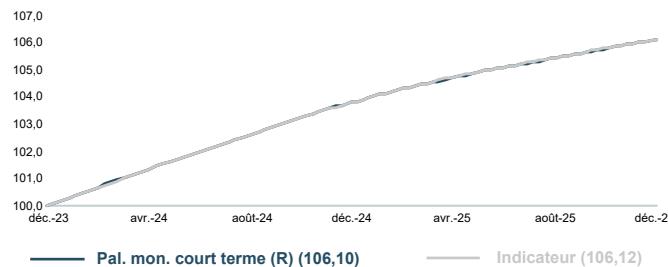
Valeur liquidative	637,195 €
Nombre de parts	402 666,600
Actif net global	1 330,95 M€
Actif net de la part	256,58 M€

PALATINE MONÉTAIRE COURT TERME

FR0013287315 - Part R

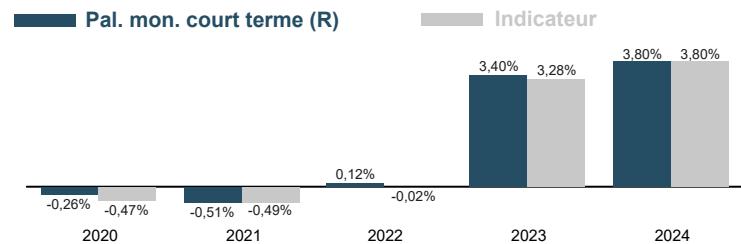
ÉVOLUTION DE LA VALEUR LIQUIDATIVE

BASE 100 LE 29.12.2023



HISTORIQUE DES PERFORMANCES

ANNÉES CIVILES



PERFORMANCES NETTES (en euro)

PERFORMANCE CUMULÉE	1 mois	3 mois	6 mois	YTD	12 mois	3 ans	5 ans
Pal. mon. court terme (R)	0,17%	0,49%	0,98%	2,22%	2,22%	9,71%	9,28%
Indicateur	0,17%	0,49%	0,99%	2,24%	2,24%	9,61%	9,05%
Ecart de performance	0,00%	0,00%	-0,01%	-0,02%	-0,02%	0,10%	0,23%
PERFORMANCE ANNUALISÉE	1 mois	3 mois	6 mois	YTD	12 mois	3 ans	5 ans
Pal. mon. court terme (R)	2,00%	1,96%	1,96%	2,22%	2,22%	3,13%	1,79%
Indicateur	1,98%	1,98%	1,97%	2,24%	2,24%	3,10%	1,75%
Ecart de performance	0,02%	-0,02%	-0,01%	-0,02%	-0,02%	0,03%	0,04%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

STATISTIQUES (calcul hebdomadaire)

ANNUALISÉE	1 mois	3 mois	6 mois	YTD	12 mois	3 ans	5 ans
Volatilité de l'OPC	0,06%	0,05%	0,03%	0,05%	0,05%	0,11%	0,25%
Volatilité de l'indicateur	0,06%	0,05%	0,03%	0,05%	0,05%	0,11%	0,25%
Tracking error	0,01%	0,01%	0,01%	0,01%	0,01%	0,02%	0,02%

COMMENTAIRE DE GESTION

Lors de sa réunion du 18 décembre, la BCE a maintenu ses taux directeurs inchangés: taux de facilité de dépôt à 2%, taux «refi» à 2,15% et taux de facilité de prêt marginal à 2,40%. Ainsi après dix hausses consécutives de ses taux directeurs entre juillet 2022 et octobre 2023 dont le cumul avait atteint 450bps, soit la plus forte progression des taux directeurs depuis la création de l'euro en 1999 en un laps de temps aussi court et après 8 baisses en un an portant le total de celles-ci à 200bps, la BCE a opté pour la quatrième fois consécutive pour la stabilité de ceux-ci. Il convient de rappeler que la baisse de septembre 2024 s'était accompagnée d'une «restructuration» des taux directeurs entre eux par réduction de l'écart entre chacun. Ainsi, alors que le taux de facilité de dépôt avait été réduit de 25bps, le taux de refinancement («taux refi») et le taux de facilité de prêt marginal avaient eux alors été réduits de 60bps. Par le resserrement de l'écart entre ses taux directeurs, le but de la BCE était de réduire la volatilité des taux sur les marchés interbancaires. Désormais il n'y a donc plus que 40bps d'écart entre le plus bas et le plus haut de ces trois taux.

Rappelons que le taux des opérations principales de refinancement correspond au taux que les banques paient lorsqu'elles empruntent auprès de la BCE pendant une semaine, tandis que la facilité de prêt marginal est le taux payé lorsqu'elles empruntent au jour le jour. La facilité de dépôt correspond au taux d'intérêt que les banques perçoivent lorsqu'elles placent des fonds au jour le jour auprès de la banque centrale.

En ce qui concerne les divers plans d'achats d'actifs dans le marché, la situation n'évolue pas, la BCE continuant de réduire la taille de son bilan. Pour le portefeuille du programme d'achats d'urgence face à la pandémie (Pandemic Emergency Purchase Programme, PEPP), si le réinvestissement intégral des remboursements en principal des titres arrivant à échéance était encore de vigueur tout au long du 1er semestre 2024, ce portefeuille était réduit de 7,5Mds€ par mois en moyenne au 2ème semestre 2024 et depuis début 2025, ces réinvestissements ont cessé. Enfin on signalera que les derniers encours de TLTRO III («Targeted Long Term Refinancing Operation») sont arrivés à échéance en fin d'année dernière.

Cette décision de la BCE s'est accompagnée de la communication de nouvelles anticipations de l'Institution en matière de croissance et d'inflation. En ce qui concerne la croissance de la zone, elle est apparue plus résiliente qu'attendue, le chiffre du Q3 ayant été révisé à la hausse à +0,3% contre +0,2% initial eu notamment égard à des droits de douane américains s'étant avérés moins pénalisants pour l'économie qu'on ne le craignait. La BCE a donc relevé une nouvelle fois ses prévisions après celles déjà intervenues en septembre. Ainsi elle anticipe désormais une croissance de +1,4 % en 2025 (contre +1,2 % précédemment) puis de +1,2 % en 2026, +1,4 % en 2027 et demeurant en revanche à 1,4 % en 2028. Bien que l'industrie manufacturière demeure le gros point faible de la zone, le marché du travail demeure solide tout comme la consommation intérieure. De plus l'appétit pour l'IA a soutenu l'investissement cette année et devrait continuer de le faire. Enfin les énormes dépenses prévues en matière de défense pour pallier au désengagement américain devraient en outre apporter un nouvel élan à l'économie. En ce qui concerne l'inflation, elle s'est établie à +2,1 % en novembre et évolue autour de l'objectif de 2% de la BCE depuis début de 2025. Les nouvelles projections d'Eurostat affichent une inflation globale moyenne de +2,1 % en 2025, +1,9 % en 2026, +1,8 % en 2027 et +2,0 % en 2028. Certes des voix divergentes sont apparues. Ainsi certains intervenants spéculaient sur une possible hausse des taux en 2026 suite aux déclarations d'Isabel Schnabel qui suggérait début décembre que les risques inflationnistes étaient désormais plus élevés que ceux d'un ralentissement économique. A l'appui de ses propos elle notait que l'inflation des services et la progression des salaires étaient plus fortes que prévu pouvant accréter le fait que le prochain mouvement pourrait être une hausse. Inversement le français François Villeroy de Galhau déclarait dans un discours début décembre que les risques baissiers sur la trajectoire de l'inflation restaient au moins aussi importants que les risques haussiers et qu'une inflation durablement inférieure à l'objectif ne serait pas tolérée. Au final il a été réaffirmé qu'une approche «data dependant» demeurait pertinente et que l'examen réunion par réunion de l'orientation de la politique monétaire était la plus appropriée compte tenu des multiples incertitudes pesant sur l'environnement économique.

COMMENTAIRE DE GESTION (suite)

En ce qui concerne la croissance économique de la zone euro, on rappellera que, si en 2020 le PIB avait chuté de -6.4% à raison du «covid», il avait rebondi à +5.2% en 2021 en sortie de confinement. Puis en 2022, il s'est affiché à +1.8% en dépit des effets récessifs du conflit russe-ukrainien. En revanche la croissance a franchement décéléré en 2023 à +0.5%. Et en 2024, le PIB de la zone euro s'est établi à +0.9%. Contre toute attente, le PIB du Q1 2025 a été révisé à la hausse à +0.6% en rythme trimestriel et à +1.6% en glissement annuel. En revanche, au Q2 2025, la situation s'est normalisée puisque le PIB est retombé à +0.1% en rythme trimestriel et à +1.5% en rythme annuel. Enfin au Q3, le PIB s'affiche à +0.3% (+0.2% initial) en rythme trimestriel et à +1.3% en rythme annuel. Ces derniers chiffres du Q2 et du Q3 révèlent une activité économique faible même si les chiffres du Q1 avaient pu faire croire à un début d'amélioration. Les incertitudes mondiales en matière commerciale et géo-politique continuent clairement de peser. De fait l'indice PMI HCOB (ex Markit) composite zone euro, combinant services et activité manufacturière, s'affiche en décembre en légère baisse à 51.9 contre 52.8 révisé en novembre (52.4 initial) mais demeure toujours légèrement au-dessus du seuil des 50 marquant la limite entre croissance et récession. De même l'indice PMI du secteur des services ressort également en légère baisse à 52.6 en décembre contre 53.6 révisé en novembre (53.1 initial) ainsi que l'indice PMI du secteur industriel qui s'affiche à 49.2 en décembre contre 49.6 en novembre qui demeure donc sous la barre des 50. Rappelons qu'il s'est situé sous les 50 pendant 37 mois consécutifs avec un plus bas à 42.7 en juillet 2023 avant que l'indice du mois d'août n'interrompe cette série en s'affichant brièvement à 50.7! La croissance de la zone euro demeure donc fragile et difficile à anticiper entre effort de remilitarisation, guerre commerciale USA-Reste du monde, difficultés à trouver un accord de paix entre l'Ukraine et la Russie, appréciation de l'euro par rapport au dollar et situation politique instable dans certains pays de la zone. Le maillon faible est encore et toujours le secteur industriel. Pour ce qui concerne l'inflation globale de la zone euro, rappelons qu'elle avait atteint son pic en octobre 2022 en rythme annuel à +10.6% (niveau le plus élevé enregistré par l'office européen des statistiques depuis le début de la publication de l'indicateur en janvier 1997) avant de se replier régulièrement par la suite. Après avoir touché son plus bas niveau depuis trois ans et demi grâce au recul des tarifs de l'énergie à +1.7% en septembre 2024, l'inflation globale en zone euro a rebondi pour se situer mois après mois à nouveau au-dessus des 2%, cible de moyen terme de la BCE. En revanche depuis elle se stabilise autour des 2%. Ainsi celle du mois de décembre s'est affichée à 2% contre +2.1% en novembre. L'inflation sous-jacente (hors énergie, produits alimentaires, boissons alcoolisées et tabac), indicateur de référence des banquiers centraux, ressort quant à elle à +2.3% en décembre contre +2.4% en novembre. Dans les 2 cas, les 2% semblent donc être un plancher difficile à franchir à la baisse. En ce qui concerne le taux de chômage de la zone euro, il demeure stable en octobre à 6.4% comme en septembre, toujours proche de son plus bas niveau historique de 6.2% en novembre 2024 depuis que l'office européen des statistiques a commencé à compiler cette série en avril 1998 pour les pays ayant adopté la monnaie unique et demeure toujours très nettement en-dessous de son niveau pré-pandémique de 7.4% en février 2020. On ne peut que constater que le niveau extrêmement faible de la croissance de la zone euro n'a toujours pas d'importante traduction dans les chiffres du chômage. Mais les nombreuses fermetures de sites de production récemment annoncées tant en France qu'en Allemagne, la hausse des défaillances d'entreprises, les grandes difficultés de l'industrie automobile européenne et le ralentissement des investissements dues aux incertitudes commerciales, politiques et géo-politiques pourraient en revanche commencer à peser sur l'évolution de l'emploi dans les prochains mois.

Pour ce qui est des rendements obligataires de la zone euro, ils auront été en hausse quasi-continue de début 2021 jusqu'au début octobre 2023 où ils ont atteint leur plus haut en réaction à la forte hausse de l'inflation et aux resserrements monétaires des principales banques centrales. Mais fin 2023, ils ont enregistré une baisse spectaculaire dans le sillage des excès d'anticipations de baisses des taux directeurs tant aux USA qu'en zone euro. Début 2024, la correction de ces anticipations excessives de baisse des taux directeurs ont fait repartir les rendements obligataires à la hausse tout au long du 1er semestre. Le second semestre 2024 a été quant à lui caractérisé par un égal mouvement de baisse mais aux évolutions très erratiques à raison de la variabilité des anticipations concernant les niveaux de croissance et d'inflation aux Etats-Unis. En mars 2025, la hausse des taux de rendement des obligations américaines consécutive aux annonces par D. Trump de hausses sans précédent des tarifs douaniers («Liberation Day») et les anticipations de très forts besoins de financement pour l'effort de réarmement européen ont conduit à une très vive remontée des taux de la zone euro. Puis en avril et mai, ces taux ont largement reflué dans le sillage d'anticipations de ralentissement économique global conséquences de la guerre commerciale. Depuis, entre juin et novembre, ils ont évolué entre 2.50 et 2.80%. En décembre, le Bund 10 ans a revu ses plus haut de mars pour terminer l'année à +2.85% contre +2.69% fin novembre (plus bas historique à -0.86% début mars 2020 et plus haut à +2.97% début octobre 2023). Le taux du BONOS espagnol 10 ans a suivi la même orientation passant de +3.16% fin novembre à +3.29% fin décembre (plus bas historique à -0.02% mi-décembre 2020 et plus haut à +4.06% début octobre 2023) de même que celui du BTP italien 10 ans passant de +3.40% fin novembre à +3.55% fin décembre (plus bas historique à +0.52% mi-décembre 2020 et plus haut à +4.98% mi-octobre 2023). L'OAT 10 ans française aura elle aussi vu son rendement monter, passant de +3.44% fin novembre à +3.56% fin décembre. Ainsi le spread OAT/BUND est en revanche à nouveau en recul passant de +75bps fin novembre à +71bps fin décembre (ce spread était tout début 2024 à 53bps) en dépit des dégradations récentes de notation de Fitch et S&P à A+, seule Moody's ayant maintenu la sienne à Aa3.

En ce qui concerne les spreads de crédit court-terme des émetteurs bancaires, après s'être considérablement accrus en avril et mai 2020 suite à la crise sanitaire, ils n'ont cessé de se réduire au cours des mois qui ont suivi jusqu'à repasser en territoire négatif et atteindre des niveaux bien inférieurs à ceux d'avant crise sanitaire ! Mais le conflit russe-ukrainien suivi du revirement de politique monétaire de la BCE de 2022 et ses 450bps de hausse des taux ont refait partir ces spreads très sensiblement à la hausse dès début 2022. Ainsi la moyenne mensuelle des spreads à l'émission contre Ester des certificats de dépôt à 3 mois des principales banques françaises est-elle passée de +13.3bps en novembre à +14.6bps en décembre (plus haut à +25.6bps en mai 2020 et plus bas à -5.6bps en décembre 2021) et demeure donc sur des niveaux historiquement élevés. Ainsi la normalisation de la politique monétaire de la BCE (dont le remboursement intégral des opérations TLTRO III a eu lieu fin 2024) ont fait retrouver aux banques une réelle appétence à lever des ressources sur le court terme.

Pour ce qui est de l'écart mensuel moyen entre l'Euribor 3 mois et le swap à 3 mois contre Ester, qui mesure le coût de la liquidité interbancaire sur cette durée, après avoir culminé à +29.5bps en avril 2020 au plus fort de la crise sanitaire, il s'est ensuite effondré pour passer en territoire négatif pour la 1ère fois en décembre 2021 à -0.2bp traduisant alors l'absence totale d'intérêt des banques à emprunter du cash sur le passage de fin d'année. En 2022, ce spread avait très sensiblement remonté pour atteindre +11.2bps en juin (euribor 3 mois anticipant les remontées de taux BCE). Cependant dès juillet 2022 il a commencé à se replier pour repasser peu à peu à nouveau en territoire négatif et atteindre un plus bas historique à -10.7bps en février 2023 traduisant un nouveau désintéret des banques à lever du cash dans le marché sur le passage de fin d'année 2022/2023. Depuis cet écart est repassé en territoire positif reflétant un regain d'intérêt des banques de la zone euro à lever du cash sur le court terme dans un contexte de remboursement total des TLTRO III fin 2024. Cet écart moyen demeure stable en décembre à +11bps comme en octobre et novembre et demeure donc sur de hauts niveaux traduisant l'intérêt des banques de la zone euro à lever du cash sur le court-terme.

Enfin, concernant le marché du crédit, l'indice iTRAXX Europe 5 ans Corporate IG «générique», représentatif de la moyenne des spreads de crédit à 5 ans de 125 émetteurs corporates européens «investment grade», après son plus haut de +85bps enregistré début avril consécutivement aux annonces d'instauration de droits de douane généralisés de l'administration Trump, continue de baisser, passant de +53bps fin novembre à +51bps fin décembre se rapprochant de ses plus bas de 2025 à +50bps.

La performance du fonds s'établit à +0,17% sur le mois alors que l'indicateur de référence délivre +0,17%. La WAM et la WAL ressortent respectivement à 22 et 90 jours en fin de mois. Globalement, le fonds continue d'investir sur des titres bancaires et corporates inférieurs à 6 mois à taux fixe et à taux variables au-delà (Neu CP et obligations).

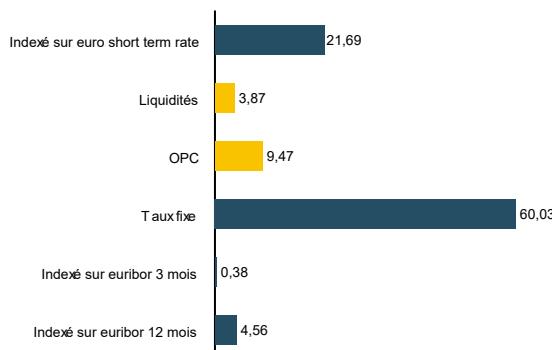
Sur l'année 2025, le fonds présente une performance de +2,22% quand l'indicateur de référence fait +2,24% soit un différentiel négatif de 2 points de base.

PALATINE MONÉTAIRE COURT TERME

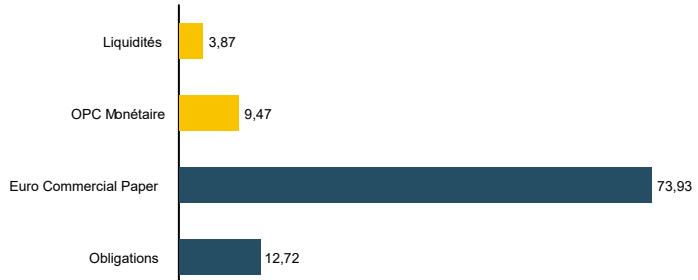
FR0013287315 - Part R

ALLOCATION (%)

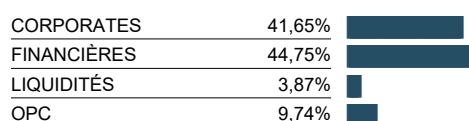
RÉPARTITION PAR TYPE DE TAUX



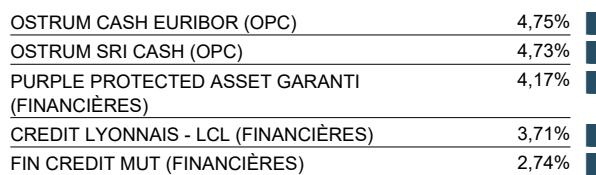
RÉPARTITION PAR TYPE D'INSTRUMENTS



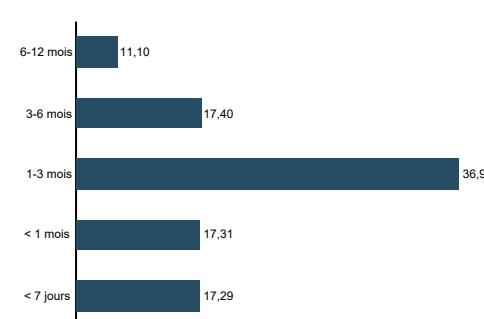
CATEGORIE DES EMETTEURS



PRINCIPAUX EMETTEURS (sur un total de 94 émetteurs)



RÉPARTITION PAR MATURITÉ



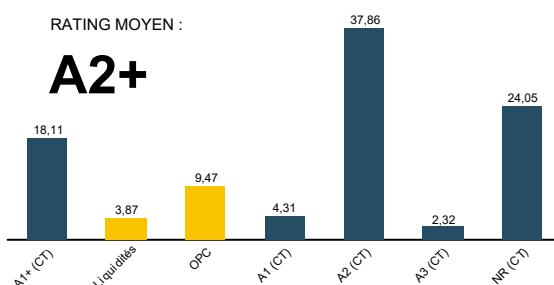
WAM : 22j

WAL : 90j

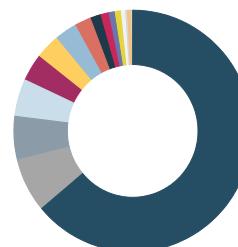
WAM : Weighted Average Maturity (Maturité moyenne pondérée) en jours

WAL : Weighted Average Life (Durée de vie moyenne pondérée) en jours

RÉPARTITION PAR NOTATION INTERNE



RÉPARTITION GEOGRAPHIQUE



France	63,8
Espagne	7,3
Etats Unis	5,8
Italie	5,2
Japon	3,6
Belgique	3,4
Allemagne	2,9
Australie	2,3
Canada	1,5
Pays Bas	1,1
Royaume Uni	0,8
Portugal	0,7
Luxembourg	0,6
Danemark	0,5
Norvège	0,4
Suède	0,3
Total :	100,0

PRINCIPALES LIGNES DU PORTEFEUILLE (HORS OPC MONETAIRES) (sur un total de 169 lignes)

CODE ISIN ET INTITULÉ DU TITRE	% ACTIF	CATÉGORIE	PAYS
XS2743548104: PURPLE PROTECTED ASSET OISEST+0.1	1,91%	Etablissements et institutions financières	France
XFC500X6LCF5: CODEIS SECURITIES OISEST+0.17% 15	1,90%	Etablissements et institutions financières	France
XFC500X72QR3: CODEIS SECURITIES OISEST+0.18% 14	1,88%	Entreprises	France
BE6368369284: KBC BANK 020126 FIX 0.0	1,88%	Etablissements et institutions financières	Belgique
XS2743548443: PURPLE PROTECTED ASSET OISEST+0.1	1,51%	Etablissements et institutions financières	France
DE000A39PHS8: FRESENIUS FINANCE IRELAND PLC 260	1,50%	Entreprises	Allemagne
FR0129263754: CREDIT AGRICOLE SA 080526 OISEST	1,14%	Etablissements et institutions financières	France
FR0129261394: LCL CREDIT LYONNAIS 020226 OISES	1,14%	Etablissements et institutions financières	France

PALATINE MONÉTAIRE COURT TERME

FR0013287315 - Part R

AVERTISSEMENT, INFORMATIONS IMPORTANTES

Le présent document est un document promotionnel (le « Document »). Le Document est édité par Palatine Asset Management, société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) n° GP 05000014. Siège social : 86, rue de Courcelles 75008 PARIS | 950 340 885 RCS PARIS (la « Société de Gestion »).

Le fonds est un Fonds Commun de Placements (« FCP »), agréé en France et supervisée par l'AMF. Le FCP est un instrument de placement collectif en valeurs mobilières qui est régi par la Directive 2009/65/CE.

Le Document ne constitue ni une offre, ni une sollicitation de souscription. Les indications de performances passées ne sont pas une indication fiable des performances futures. Les fluctuations de taux de change peuvent influer la valeur d'un placement, à la hausse ou à la baisse.

La liste des pays dans lesquels le Fonds est autorisé à la commercialisation est disponible sur le site [www.palatine-am.com <http://www.palatine-am.com>](http://www.palatine-am.com). La Société de Gestion peut à tout moment décider de mettre fin à la commercialisation du Fonds dans une ou plusieurs juridictions.

Le prospectus du Fonds (le « Prospectus ») et le document d'information clé pour l'investisseur (le « DICI ») doivent être lus avant toute prise de décision d'investissement dans le Fonds. Ces documents, ainsi que les derniers rapports semestriel et annuel sont disponibles gratuitement sur simple demande à la Société de Gestion, sur le site www.palatine-am.com <http://www.palatine-am.com> ou au travers des facilités locales reprises ci-dessous.

Il est également vivement recommandé aux investisseurs de lire attentivement les avertissements concernant les risques ainsi que les réglementations figurant dans le prospectus; il est recommandé de requérir l'avis de conseillers financiers et fiscaux.

Conformément à l'article 93 bis de la Directive 2009/65/CE, la Société de Gestion a la possibilité de cesser la commercialisation de tout ou partie des parts du Fonds moyennant une communication ad-hoc telle que prévue par la loi.

Les informations reprises dans ce Document ont été obtenues auprès de sources jugées fiables ; la Société de Gestion ne peut toutefois pas garantir ni leur exactitude ni leur caractère exhaustif. Les informations reprises dans ce Document ont été calculées à la date du rapport indiquée en première page. Ce Document peut être modifié à tout moment sans avis préalable.

Toute réclamation peut être adressée gratuitement à la Société de Gestion, auprès du service Traitement des Réclamations, 86, rue de Courcelles 75008 PARIS, ou auprès de votre distributeur.

Un résumé des droits des investisseurs est disponible sur le site www.palatine-am.com <http://www.palatine-am.com> à l'adresse <https://www.palatine-am.com/menu-des-liens-utiles/reglementation> ainsi que la procédure de plainte

Aucune partie du Document ne peut être ni reproduite, ni copiée, ni redistribuée sans l'accord écrit préalable de la Société de Gestion.

Facilités à l'attention des investisseurs résidant dans un Etat Membre de l'Union Européenne (UE) ou de l'Espace Économique Européen (EEE) dans lesquels LE FONDS est commercialisé

Les ordres de souscription, rachats et/ou switch peuvent être effectués auprès de (i) votre banque, intermédiaire financier ou distributeur, (ii) la banque dépositaire CACEIS Bank, 89-91 rue Gabriel Peri 92120 Montrouge, France, ou (iii) de la Société de Gestion.

Toutes les informations relatives à la procédure de souscription, de rachat, de switch, ou la procédure relative au paiement des dividendes est disponible sur le site www.palatine-am.com <http://www.palatine-am.com>

A l'attention des investisseurs résidant en France :

Le correspondant centralisateur en France est CACEIS Bank, 89-91 rue Gabriel Péri, 92120 Montrouge, France

L'indicateur synthétique de risque et de rendement représente la volatilité historique annuelle (le pas de calcul est hebdomadaire) sur une période couvrant les 5 dernières années de la vie de l'OPC ou depuis sa création en cas de durée inférieure. L'OPC est classé sur une échelle de 1 à 7, en fonction de son niveau croissant de volatilité. Les informations contenues dans ce document sont données à titre purement indicatif. Pour tout complément, vous devez vous reporter au DICI et au prospectus. Les performances passées sont basées sur des chiffres ayant trait aux années écoulées et ne sauraient présager des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps. Sources : Palatine AM, CACEIS Fund Adm., ITM Concepts, Bloomberg.

Palatine Asset Management - Société Anonyme au capital de 1 917 540 €. Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n° GP 05000014. Siège social : 86, rue de Courcelles 75008 PARIS | 950 340 885 RCS PARIS. Une société du groupe BPCE. Adresse Reporting Client : Horizons 17, 140 Boulevard Malesherbes 75017 PARIS | e-mail : amr-reporting@palatine.fr | Tél : 01.55.27.96.29 ou 01.55.27.94.26. Adresse courrier : TSA 60140 - 93736 Bobigny cedex 9 | Site internet : www.palatine-am.com



Le label ISR est un label français créé en 2016 par le ministère de l'Économie et des Finances, dont l'objectif est d'offrir une meilleure visibilité aux fonds d'investissement socialement responsables, autorisés à la commercialisation en France.